

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2019

INTÉRÊTS DÉFENSE ET SÉCURITÉ NATIONALE EXPLOITATION RÉSEAUX RADIOÉLECTRIQUES MOBILES - (N° 1722)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE19

présenté par
M. Bothorel, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, après le mot :

« soit »,

supprimer les mots :

« ou non ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.